Compte rendu de la réunion régionale ACTAS Centre-Val-de-Loire
Jeudi 8 novembre 2018
CCAS de Bourges (18)

Étaient présents :
Saadane BENZEZIRHARA, CCAS de Bourges ;
Corinne BILLY, CCAS de Vierzon ;
Cécile JAMET, CCAS de Bourges ;
Laurence LÉGER, CCAS de Bourges ;
Émilie LEITE, CCAS de Bourges ;
Delphine LOT, CCAS d'Orléans ;
Caroline MACIAG, CCAS de Tours ;
Karine MOREAU, CCAS de Vierzon ;
Marylène PAILLIER, CCAS de Vierzon ;
Catherine POULAIN, CCAS de Saint-Pierre-des-Corps ;
Élise QUATANENS, CCAS d'Issoudun ;
Jean-Baptiste ROY, CCAS de Tours ;
Carole VIDAL, CCAS d'Orléans.

Le programme de la journée était le suivant :
9h45-10h00 : Point sur l'Association et son évolution
10h00-11h30 : Présentation des travaux de réalisation du projet de service par le CCAS d'Orléans
11h30-12h30 : Présentation des actions de la société UP par Vanessa AGOBERT
12h30 : Repas dans un restaurant de la Ville
14h00-16h00 : Établissements d'hébergement des personnes âgées, Résidences Autonomies, EHPAD, etc. : difficultés rencontrées
16h00 : Clôture des travaux

Le CCAS de Bourges a accueilli la journée régionale de l'ACTAS Centre-Val-de-Loire le jeudi 8 novembre 2018. Ces différents points ont été abordés :

Point sur l'Association et son évolution
La journée s'est ouverte autour d'un échange sur l'association et son évolution. Le 6 juin 2018, l'ANCCAS (Association Nationale des Cadres Communaux de l'Action Sociale) est devenue l'ACTAS (Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale). Les avantages d'être adhérent au Réseau ont été rappelés : l'accès au site internet et à son forum, les échanges entre pairs, la possibilité de répondre aux Appels à Manifestation d'Intérêt de l'ACTAS, être destinataire de la Lettre, etc.

La genèse qui a amené le passage de l'ANCCAS vers l'ACTAS repose sur le besoin d'ouverture vers les Départements, les Métropoles, les EPCI et les Villes. C'est un souci d'adéquation entre les réalités professionnelles d'aujourd'hui et ce que peut - et doit - apporter le Réseau à ses adhérents. L'idée n'est pas de "brader" l'association et de l'ouvrir à tout-va, mais plutôt de créer de nouveaux

liens et de donner la possibilité à certains adhérents, partis vers d'autres collectivités, de continuer à adhérer, lorsqu'ils trouvent dans l'ACTAS une association qui leur ressemble.

On précise à ce titre que les bulletins d'adhésion seront prochainement envoyés, et qu'il est tout à fait possible et recommandé de les diffuser aux collègues d'autres structures territoriales. D'ailleurs, on invitera plus largement les collègues d'autres structures lors de la prochaine réunion régionale.

On rappelle que le Réseau repose toujours sur des échanges très professionnels, mais en grande convivialité.

On évoque également les dernières Rencontres qui se sont déroulées à Saint-Raphaël les 6, 7 et 8 juin 2018, sur le thème : « Nous, cadres de l'action sociale…en projet(S) ! ». Lors de ce congrès, plusieurs nouveautés étaient à noter : les *anccas-meeting*, la présence d'un grand témoin ou encore la forme des tables rondes. Les Actes en version numérique sont d'ores-et-déjà disponibles sur le site internet actas-asso.fr.

Pour les prochaines Rencontres (2020 et ultérieures), il faut étudier la possibilité de les organiser au sein de la Région. La Ville d'Issoudun se propose, à la condition que les collègues régionaux appuient la candidature en termes techniques. Dans le cas où la Ville d'Issoudun ne pourrait être retenue, la Ville de Tours proposera une candidature (sous réserve d'accord des élus).

Présentation des travaux de réalisation du projet de service par le CCAS d'Orléans

Suite à l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction et d'un constat de manque de lisibilité dans l'approche pratique des questions sociales locales sur la Ville d'Orléans, un nouveau projet de service pour le service solidarité et insertion sociale a vu le jour.

Plusieurs négociations avec des partenaires ont dû être menées, comme avec le Département sur la renégociation du suivi RSA par exemple.

Une nouvelle organisation a ainsi pu émerger, reposant avant tout sur une logique métier. L'organigramme a intégré deux approches complémentaires : une hiérarchique (avec des responsables référents) et une matricielle (davantage transversale). Pour ce faire, et coller au mieux aux nouvelles réalités, des fiches de postes ont été rédigées et les missions se sont équilibrées avec les charges de travail. Aussi, la polyvalence a été renforcée, tout comme la solidarité entre les sites géographiques et les métiers. Enfin, un plan de formation individualisé et collectif a donné plus de relief à cette nouvelle organisation.

Pour mener à bien ce nouveau projet, une charte des valeurs a été définie par les équipes, et un ergothérapeute a accompagné toute la démarche. La réorganisation s'est faite à effectif constant. La méthodologie de travail a pris appui principalement sur la concertation et la consultation de tous : 4 rendez-vous individuels avec chacun des agents entre novembre 2016 et novembre 2017, 8 réunions les lundis matins en groupes de travail thématiques sur l'été 2017, 6 rencontres en petits groupes et 4 réunions d'équipe sur chaque site.

Présentation des actions de la société UP

Vanessa AGOBERT est venue présenter les actions nouvellement proposées par le Groupe UP, partenaire de l'ACTAS. Retrouvez sa présentation en accédant à ce lien.

Pour contacter Vanessa AGOBERT :
vanessa.agobert@up.coop
01 41 85 38 78

Établissements d'hébergement des personnes âgées, Résidences Autonomies, EHPAD, etc. : difficultés rencontrées

Une réflexion de groupe sur les établissements hébergeant des personnes âgées a permis de faire un état des lieux des réalités régionales et d'apporter un regard distancié sur nos propres pratiques.

Il a pu ressortir tout d'abord des difficultés pour lutter contre la vacance de certaines Résidences Autonomies (à Saint-Pierre-des-Corps et à Tours par exemple). Plusieurs causes peuvent être mises en avant : l'entrée en résidence de plus en plus tard et avec de plus en plus de dépendance, les difficultés sociales du public captif, ou encore l'état du bâti vieillissant. On convient cependant que le public des CCAS est souvent celui *« que les autres structures n'acceptent pas »*.

À Bourges, les résidences connaissent un succès différent : celle du centre-ville est remplie, là où les autres connaissent des difficultés. À ce titre, on réfléchit à des formes de logements plus petites (PUV) et des projets comme le béguinage, qui permettent de considérer la problématique du vieillissement d'un autre point de vue. Dans tous les cas, il faut aider les personnes à se projeter et envisager une future entrée en EHPAD, ou concevoir la possibilité de décéder au sein de la résidence.

Proposer d'autres formes d'hébergement se pose également à Issoudun, où on évalue la faisabilité d'un projet de résidence service pour séniors, avec délégation de gestion à un prestataire tiers.

Enfin, la question des EHPAD public non hospitaliers et gérés par des CCAS créent de nombreuses difficultés de gestion. Tout d'abord, vis-à-vis des autorités de tarification et de contrôle qui, lorsque l'établissement est habilité à 100 % à l'aide sociale (ASH), fixent un tarif qu'il n'est pas possible de dépasser. Aussi, la dotation soin fixée en fonction du PMP amène de vraies disparités entre EHPAD. Ainsi, à Vierzon, il n'est plus possible d'offrir une qualité de service optimale. On évoque la possibilité de passer en convention d'aide sociale ou les futures formes de négociation dans le cadre des CPOM. De même, on mentionne les difficultés de recrutement au sein de ces établissements, et notamment des cadres de santé et des médecins coordonnateurs (Vierzon et Tours se disent concernés). Le plan « Grand Âge et Autonomie » présenté par Agnès BUZYN devrait pallier en partie ces difficultés.

La journée s’est terminée à 16 heures.

Pour la délégation régionale Centre-Val-de-Loire de l’ACTAS,
Jean-Baptiste Roy